

AULT

L'espace intergénérationnel prend forme

La municipalité a validé le plan de financement de l'espace de loisirs du Phare, à côté de l'école. Un équipement voulu pour réunir toutes les générations.

De notre correspondant

JACQUES BÉTHENCOURT ET XAVIER TOGNI

A côté de l'école Simone-Veil, sur les hauteurs d'Ault, l'espace de loisirs du Phare prend forme. Sur cette ancienne pâture de 6 000 m², appartenant à la commune, on trouve déjà une vaste installation en bois pour les enfants, et des agrès en métal formant un parcours de fitness pour les plus grands. Ils seront accessibles prochainement.

BOULODROME À VENIR

Et seront suivies, annonce la mairie, « par la création d'îlots de détente conviviaux (ndlr : tables, bancs, etc.) et de terrains pour les boulistes de tous âges ». Est également prévue d'ici 2024, en fonction des financements obtenus, l'implantation d'une piste de pump-track (pour la pratique du BMX, du skate, de la trottinette...), sur au moins 1 500 m². L'objectif de la municipalité, à travers ce projet intergénérationnel, est de favoriser le « vivre ensemble », de « créer du lien entre les habitants », d'encourager les familles à se retrouver, de permettre aux différentes générations de se rencontrer en un même lieu. D'autant que les jeunes, comme les seniors, déplorent le manque d'infrastructures qui leur sont consacrées sur le territoire communal. Pour la municipalité, l'emplacement retenu permet aussi « de



Après l'installation pour les enfants et le parcours de fitness, suivront des boulodromes et des aires de détente.

redistribuer les différents équipements sportifs et de loisirs de la commune, pour la plupart implantés sur la frange littorale », et ce, au bénéfice de quartiers périphériques (Bellevue, Reposoir) qui « concentrent la population aultoise la plus jeune ». L'espace étant à proximité de l'école, il pourra être également utilisé par les élèves de l'établissement. Enfin, comme il est bordé par la Vélomaritime, qui longe tout le littoral français, les cyclistes pourront y trouver des sanitaires, une aire de repos et des équipements spécifiques. ■

DES SUBVENTIONS DEMANDÉES

L'investissement s'élève à 576 862 euros. Lors du dernier conseil municipal, les élus ont validé les demandes de subvention : auprès de l'État, au titre de la DETR à hauteur de 20 % soit 115 372 € ; de l'Agence nationale du sport, pour 15 % soit 86 529 € ; du Département pour 15 % ; de la communauté de communes, pour 30 % soit 173 058 €. La part communale serait de 115 372 €.